

Ecrit par le 20 février 2026

Avignon : Les policiers vauclusiens se mobilisent contre les rodéos urbains



Alors que les services de l'Etat ont affiché leur volonté de lutter contre les rodéos motorisés urbains suite à plusieurs accidents ces dernières semaines, dont un tout récemment à Bordeaux qui a fait 13 blessé, les policiers de Vaucluse ont procédé à une série de contrôles nocturnes à Avignon le week-end dernier. L'opération, qui a notamment mobilisé des motards de la police nationale, s'est déroulée dans plusieurs secteurs de l'agglomération avignonnaise et tout particulièrement dans le secteur de la route de Marseille (RN7) de la cité des papes.

A cette occasion, 211 véhicules ont été contrôlés débouchant sur 47 verbalisations pour excès de vitesse dont 3 pour des excès de vitesse de + de 50km/h (2 de 147km/h au lieu de 70km/h et un de 184km/h au

Ecrit par le 20 février 2026

lieu de 90km/h. Par ailleurs, 9 procès-verbaux électroniques ont été aussi établis pour d'autres infractions routières.

898 opérations anti-rodéos en Vaucluse en 2022

Pour rappel, le Gouvernement a déjà mis l'accent en 2022 sur la lutte contre les rodéos sauvages. Bilan en Vaucluse : 898 opérations anti-rodéos qui ont conduit au contrôle de 11 518 personnes, à 1 438 verbalisations et 232 immobilisations de véhicules.

« Nous avons aussi la volonté de durcir la répression notamment en matière de suspension de permis », prévenait en début d'année Violaine Démaret, préfète de Vaucluse [lors du bilan de la délinquance 2022 du département](#). Pour cela, les forces de l'ordre vauclusiennes vont intensifier les contrôles en 2023. »

En 2022, ce sont 1338 arrêtés de suspension de permis de conduire qui ont été pris dans le département soit 4% de plus qu'en 2021. 44% des permis suspendus l'ont été suite à alcoolémie, 29% à cause d'usage de stupéfiants et 26% pour grand excès de vitesse (excès supérieur à 40 km/heure).

L.G.

Débroussaillage : 72 000 constructions exposées au risque d'incendie de forêt en Vaucluse

Ecrit par le 20 février 2026



La préfecture de Vaucluse vient de lancer une opération de sensibilisation aux Obligations légales de débroussaillement (OLD).

« Les violents incendies qui ont frappé les Landes et la Gironde, ainsi que les départements limitrophes du Vaucluse, l'été dernier, ont montré une nouvelle fois toute l'importance du débroussaillement pour protéger les habitations exposées et leurs occupants, ont expliqué Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, et Christine Lanthelme, maire d'Uchaux, lors de la présentation de ces OLD. En effet, les retours d'expérience observés sur des feux ayant traversé des zones habitées importantes ont mis en évidence l'efficacité d'un débroussaillement bien réalisé pour la protection des constructions. Leur absence ou leur insuffisance ont entravé le travail des services de secours et favorisé la propagation des incendies dans les zones bâties. »

Cette action de sensibilisation en Vaucluse, fait suite à la campagne nationale débutée le 13 mars dernier avec une série de Spots radio et la création [d'une page dédiée sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#).

Le Vaucluse plutôt épargné en 2022

Le Vaucluse est très largement concerné par ce sujet des OLD puisque 72 000 constructions sont exposées au risque d'incendie de forêt dans le département.

Ecrit par le 20 février 2026

« Même s'il a été relativement épargné lors de l'été 2022, le Vaucluse a subi, ces dernières années, des feux importants qui ont menacé des zones bâties, voire détruit des habitations, insistent les services de la préfecture. Cette campagne permet de rappeler les actions de responsabilisation déjà menées depuis plusieurs années dans le département auprès des acteurs soumis aux OLD, ainsi que les outils déjà disponibles pour les élus et les habitants, élaborés en collaboration entre les collectivités et les services de l'État. »

A cet effet, une plaquette 'Débroussailler autour de sa maison : une obligation' est [téléchargeable sur le site de la préfecture](#).

Des formations des services ou des structures pouvant apporter directement des informations aux administrés (polices municipales, comités communaux feu de forêt, etc.), des apports d'informations menés directement auprès des propriétaires vis-à-vis des OLD dans les zones bâties en forêt, réalisées par le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) à la demande des communes concernées (diagnostics construction par construction, diffusion de conseils, etc.) ainsi que l'établissement d'un réseau de placettes de démonstration, permettant de visualiser les travaux à réaliser dans les différents milieux forestiers du département complètent le dispositif.

« Au-delà de cette campagne d'information, la réalisation effective des obligations légales de débroussaillement demeure un objectif prioritaire pour la protection des habitations et installations situées dans les massifs forestiers. Aussi, cette campagne sera suivie par des opérations régulières de contrôle, conduites à la diligence des maires et réalisées par l'ensemble des services compétents en la matière.

L.G.

A lire aussi : [Tout savoir sur les Obligations légales de débroussaillement](#)

Petit Palais : le passage à niveau sera supprimé à l'automne 2023

Ecrit par le 20 février 2026



À l'Isle-sur-la-Sorgue, les travaux du passage à niveau n°15, situé au niveau du hameau de Petit Palais, avancent. Le pont qui va permettre aux véhicules d'éviter de franchir les rails commence à prendre forme. Le passage à niveau devrait être complètement supprimé à l'automne prochain.

14 000. C'est le nombre de véhicules qui traversent le passage à niveau n°15 en moyenne chaque jour. Parmi eux, environ 1100 sont des poids-lourds. Sur les rails, ce sont 60 trains par jour qui obligent les automobilistes de la RD900 à s'arrêter un instant.

Hier, le Département de Vaucluse a organisé une visite de chantier en présence de [Dominique Santoni](#), présidente du Conseil départemental, [Marielle Fabre](#), conseillère départementale, et [Pierre Goncalvez](#), maire de l'Isle-sur-la-Sorgue et conseiller départemental. Cette visite avait pour objectif de faire un point avec les entreprises qui travaillent sur la construction de l'ouvrage et tout ce qui l'entoure. Midi Travaux, 4M Mereu Btp, Neotravaux, Solutp, Bétons Granulats Sylvestre, ou encore Granger Fondations, c'est une véritable synergie entre les entreprises vauclusiennes qui s'activent sur ce chantier qui nécessite tous les corps de métier, allant du réseau jusqu'au terrassement.

Ecrit par le 20 février 2026



Dominique Santoni, Pierre Gonzalvez et Marielle Fabre, accompagnés d'une partie des équipes qui travaillent sur le chantier. ©Vanessa Arnal

Des travaux en trois étapes

Les travaux ont débuté en mars 2022 avec une première phase pour aménager le carrefour giratoire qui relie la RD900 et la RD24 à Petit Palais. Cet ouvrage se situe quelques mètres après le passage à niveau, en direction d'Apt.

La deuxième phase des travaux, qui concerne le pont passant au-dessus de la voie ferrée, et qui est toujours en cours, a commencé mi-2022. Les équipes se concentrent en ce moment sur des choses plus minutieuses telles que l'enfouissement des réseaux ou les travaux de terrassement sur la nouvelle voie de circulation de 1 600m. Les principales difficultés rencontrées jusqu'à présent ont concerné la coordination des travaux avec la SNCF. Aucun train ne peut franchir la RD900 lorsque les équipes travaillent sur la voie de train. Ainsi, des dates coupures ont été établies avec l'entreprise ferroviaire il y a trois ans. Il aura fallu en attendre trois de plus pour ajouter ou changer des dates à cause d'intempéries, de retard de planning, ou d'autres problèmes.

Ecrit par le 20 février 2026

« C'est un chantier d'envergure pour le Département »

Dominique Santoni

La phase 3, qui sera la dernière, concernera la suppression du passage à niveau. Les barrières automatiques seront retirées et laisseront place à un grillage, le passage à niveau ne sera donc plus du tout franchissable. Les ouvriers agricoles auront tout de même accès à leurs parcelles via un passage sous le pont. Pour rappel, le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 15 millions d'euros, dont 7 millions sont financés par l'État, 7 millions par le Département de Vaucluse, et 1 million par la Région Sud.



Ce à quoi devrait ressembler l'ouvrage une fois terminé. DR

Des travaux nécessaires pour une meilleure sécurité et une meilleure fluidité

« Ce passage à niveau est l'un des plus dangereux du département, explique la présidente du conseil départemental. Ce pont est donc une réelle amélioration, les mobilités et la sécurité sont deux sujets très importants de nos jours. » Plusieurs accidents ont eu lieu ces dernières années lors desquels des véhicules se faisaient percuter par des trains. Il était donc indispensable pour le Département d'enclencher ce projet rapidement pour des raisons sécuritaires.

Ecrit par le 20 février 2026

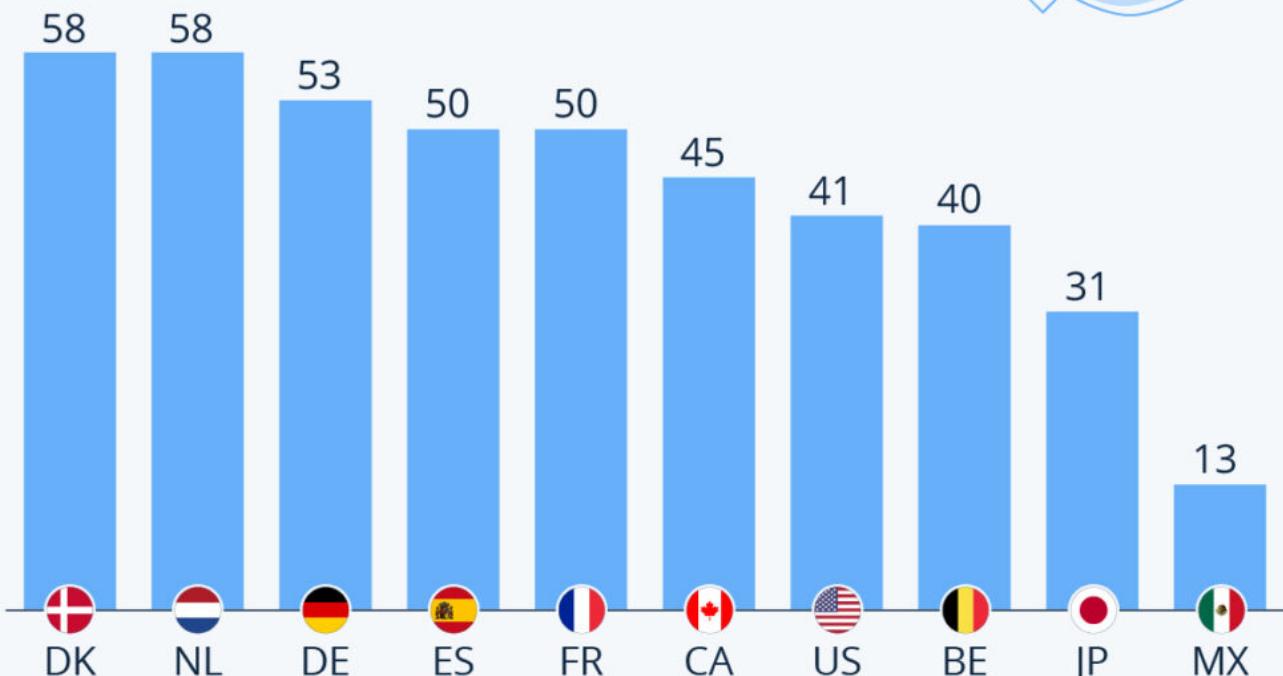
De plus, la RD900 constitue un axe routier essentiel au Vaucluse puisqu'elle relie Avignon à Apt. La suppression du passage à niveau permettra une meilleure fluidité de la circulation, compte tenu de sa densité chaque jour. Durant les travaux, les usagers ont fait face à des modifications de circulation, qui pourraient peut-être encore réapparaître d'ici la fin du chantier, bien que la nouvelle route soit décalée de l'actuelle afin d'éviter trop de modifications voire d'arrêts de la circulation, mais ce n'est que partie remise. Dans quelques mois, les automobilistes pourront profiter d'une route neuve et d'une nouvelle fluidité plus que nécessaire entre la cité des papes et le sud du Vaucluse.

50% des Français font confiance à la police

Ecrit par le 20 février 2026

50 % des Français font confiance à la police

Part des répondants faisant confiance à la police en 2022, par pays (en%)



Nombre de répondants (18 - 74 ans) : 21 515. Étude réalisée entre juin et mai 2022.

Source : Ipsos



De nombreux manifestants ont été arrêtés dans tout le pays dans la nuit de vendredi à samedi lors de la mobilisation contre la réforme des [retraites](#) portée par le gouvernement Borne. Après deux nuits d'émeutes à Paris, les manifestations ont été interdites dans certains lieux, comme sur la Place de la Concorde, en face de l'Assemblée nationale.

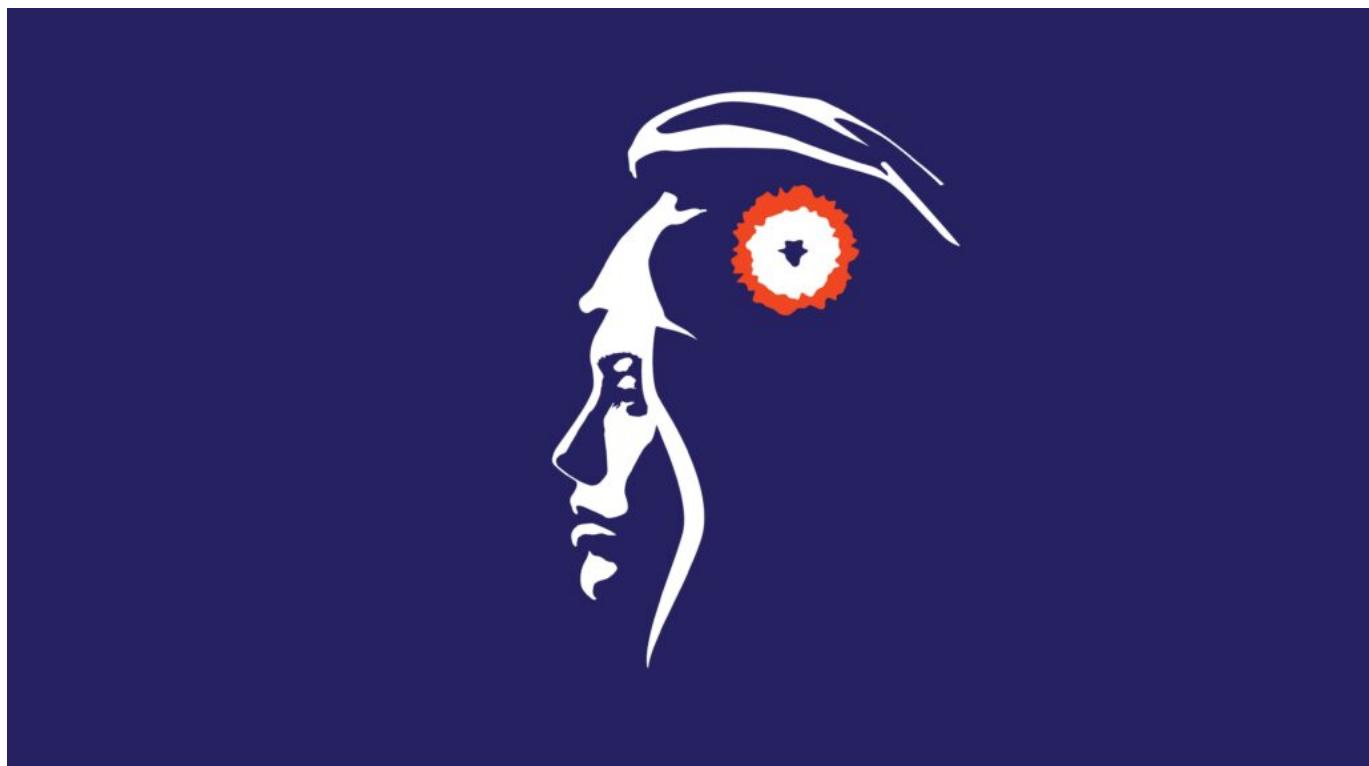
Ecrit par le 20 février 2026

Les arrestations sans motif valable et le comportement parfois violent adopté par la police nationale pourraient entraîner une baisse de la confiance de la population française.

Comme le montre notre graphique basé sur les [données](#) de l'institut de sondage Ipsos, seul un Français interrogé sur deux faisait confiance à la police en 2022. On observe une tendance similaire en Allemagne, en Espagne et au Canada. Au Danemark et aux Pays-Bas, les habitants sont moins méfiants : 58 % des sondés font confiance à la police. Inversement, au Mexique, seulement 13 % des personnes interrogées faisaient confiance à la police.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

Agression de maires : Une nouvelle circulaire du garde des sceaux pour mieux protéger les élus



Ecrit par le 20 février 2026

Le garde des sceaux vient d'adresser aux parquets une nouvelle circulaire leur présentant les dispositions de la loi du 24 janvier dernier élargissant les possibilités pour les assemblées et associations d'élus de se constituer partie civile en cas d'agression de ces derniers. Des agressions qui, d'après l'observatoire de l'AMF, auraient augmenté de 15% l'an passé.

« Le garde des Sceaux vient d'adresser une [nouvelle circulaire](#) à ses parquets relative aux agressions d'élus, explique notre confrère Frédéric Fortin dans [Localtis](#), le média de [la Banque des territoires](#). Une de plus, après celles du 6 novembre 2019 et du 7 septembre 2020, auxquelles il faut ajouter des dépêches du 6 mai 2021 (pour faire remonter semestriellement un rapport d'analyse) ou encore du 26 janvier 2023 (face aux coupures de courant ciblant des permanences d'élus). Sans compter celle du ministère de l'intérieur aux préfets. Cette fois, le texte vise à présenter les dispositions de la loi du 24 janvier dernier « visant à permettre aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression ». »

3 échelons territoriaux identifiés

« Le ministre y rappelle notamment que « trois échelons territoriaux sont identifiés » (commune, département, région), avec pour chacun la mention de « l'association la plus représentative » - respectivement l'Association des maires de France, Départements de France et Régions de France, poursuit Frédéric Fortin. Il précise que ces mentions ne sont pas exhaustives, d'autres associations « telles que France urbaine ou l'Association des maires ruraux de France » pouvant elles aussi se constituer partie civile. »

« De même il explique que la locution « élus territoriaux » utilisée par la loi, qui « ne renvoie pas à une réalité juridique précise », s'entend « pour désigner les élus des entités institutionnelles locales des collectivités d'outre-mer et de Nouvelle-Calédonie », en précisant les entités concernées. Il attire en outre l'attention sur le fait que le recueil de l'accord de l'élu concerné est toujours nécessaire. »

Une hausse du nombre des agressions

« L'incipit de la circulaire rappelle que la loi du 24 janvier 2023 a été adoptée « dans un contexte de multiplication des atteintes visant les élus ». Ce que confirme une note du 10 février dernier de l'Association des maires de France (AMF), qui fait état d'une augmentation de 15% de ces atteintes en 2022 par rapport à 2021, avec un total évalué à 1.500 agressions environ. Un nombre qui agrège les déclarations faites à l'observatoire mis en place par l'association et les faits relayés par la presse. « Les chiffres sont des estimations », précise ainsi l'association, en soulignant que si « les maires hésitent de moins en moins à déposer plainte, [...] ils n'ont pas forcément le réflexe de déclarer l'agression auprès de l'AMF ». Pour l'association, cette hausse pourrait néanmoins s'expliquer en partie par « une libération de la parole », du fait de l'attention accrue portée au phénomène, sans minimiser pour autant « une augmentation des violences du fait des crispations de la société ». »

Les maires en premières lignes

« L'AMF observe que les maires sont les principales victimes, les conseillers l'étant dans une moindre proportion. Elle estime qu'ils sont à 50% victimes d'outrage, à 40% de menaces et à 10% de violences volontaires. L'on imagine le cumul possible. Dans les trois quarts des cas, l'agression a lieu lors de

Ecrit par le 20 février 2026

« relations directes avec un administré » (ex., un maire admonestant un administré du fait d'une incivilité). Ce qui a d'ailleurs motivé le recours à des formations assurées par le GIGN. L'association souligne par ailleurs le facteur aggravant que constituent les réseaux sociaux, qualifiés « d'incubateurs numériques de la violence ». »

Frédéric Fortin pour [Localtis](#)

Laudun-l'Ardoise : le 1er REG peut désormais mieux combattre sur un fleuve



Le 1er REG (Régiment étranger du génie) de la Légion étrangère est le premier régiment de génie de

Ecrit par le 20 février 2026

l'armée française à développer une capacité de combat fluvial.

C'est ce que vient d'annoncer le colonel François Perrier, chef de corps du 1er REG, après les tests d'évaluation 'technico-opérationnelle' de l'Embarcation fluviale du génie (EFG) menée par la Section technique de l'armée de Terre (Stat).

En effet, en janvier 2022, dans le cadre d'une réflexion lancée par le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement de l'armée de Terre, le régiment gardois avait été choisi pour évaluer une vedette de type 'Littoral' afin de faire évoluer les doctrines françaises de combat fluvial.

Aux JO de Paris et à la coupe du monde de Rugby ?

« Les essais conduits par les plongeurs du régiment, appuyés par un groupe de combat ont donné entière satisfaction : puissance, maniabilité, agencement de l'espace intérieur, discréption sonore et position de l'armement à bord », explique le 1er REG.

L'objectif étant pour les képis blancs de disposer de nouvelles capacités de reconnaissance de zone, de la sécurisation d'un point de franchissement, de mise en place de plongeurs de combat du génie, de transport de personnel et de logistique et d'évacuation de ressortissants.

Cette phase de test des embarcations ayant été un succès, « les entraînements tactiques peuvent débuter », poursuit le colonel François Perrier. Pour cela, les hommes du 1er REG vont disposer d'ici quelques semaines de trois nouvelles vedettes supplémentaires.

Selon la DGA (Direction générale de l'armement), ce type d'embarcation devrait connaître leur baptême du feu lors de la sécurisation des cours d'eau à l'occasion de la prochaine coupe du monde de Rugby et des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Spécialiste amphibie

Régiment de génie d'assaut de la 6e brigade légère blindée (6e BLB), le 1er REG assure des missions d'appui à la mobilité, à la contre mobilité et d'aide au déploiement d'urgence. Il est en outre apte à effectuer des missions de participation directe au combat interarmes et d'appui aux opérations spéciales.

Spécialiste amphibie, le régiment est l'acteur principal dans les opérations d'aménagement des plages, de vérification de non pollution, l'organisation de l'embarquement et du débarquement de véhicules des unités de la brigade.

Basé à Laudun-l'Ardoise, l'unité créée en 1984 sous l'appellation de 6e régiment étranger de génie avant de prendre son nom actuel en 1999, dispose d'un effectif d'environ 800 hommes et compte 6 compagnies (1 de commandement et de logistique, 3 combat mécanisées, 1 de réserve ainsi qu'une d'appui comprenant dans ses rangs les plongeurs de combat du génie et un groupe d'élément opérationnel de déminage et dépollution).

(Vidéo) : Découvrez le 1^{er} régiment du génie de Laudun-l'Ardoise

L.G.

Ecrit par le 20 février 2026

Lutte contre le trafic de stupéfiants : la mobilisation continue à Carpentras et Avignon



Alors que Violaine Démaret, nouvelle préfète de Vaucluse, dressait son [premier bilan départemental de la délinquance](#), plusieurs sections de compagnie républicaine de sécurité (CRS) sont venues participer à des actions coups de poing dans des quartiers d'Avignon et Carpentras.

Comme au niveau national, le Vaucluse enregistre, en 2022, une hausse des indicateurs du trafic de stupéfiants. Les services de l'Etat et les forces de sécurité intérieure demeurent pleinement mobilisés au sein du département. En ce début d'année, la préfète de Vaucluse a sollicité l'intervention de plusieurs sections de compagnie républicaine de sécurité (CRS) dans certains quartiers d'Avignon et de Carpentras

Ecrit par le 20 février 2026

pour venir renforcer les effectifs qui luttent au quotidien contre le trafic de stupéfiants.

Lire aussi : 'Bilan de la délinquance en Vaucluse : « les indicateurs sont au rouge »'

A Avignon, ce sont plus de 130 effectifs qui ont été déployés du 23 au 26 janvier. A Monclar, la Reine-Jeanne, Saint-Jean et Saint-Chamand, ces effectifs sont venus couvrir des secteurs sensibles, connus pour être des points de deal. En 4 jours, neuf interpellations ont eu lieu à la suite de ces interventions. Parallèlement, les forces de police ont saisi, sur la même période, 278 g de résine de cannabis et 8.6 g de cocaïne.

Du côté de Carpentras, ce sont plus de 110 effectifs qui ont été déployés. Ces sections supplémentaires ont couvert les trois points de deal des Amandiers, du Pous du Plan et du Bois de l'Ubac simultanément. Sur 6 jours de présence, ils ont interpellé 24 individus et ont pu saisir, 773,8 g de résine de cannabis, 167 g d'herbe de cannabis et 107.7 g de cocaïne. Parallèlement, les effectifs de Carpentras ont saisi, sur la même période, 1 kg 716 de résine de cannabis, 49,8 g d'herbe de cannabis et 219,3 g de cocaïne.

En 2023, la lutte contre le narco trafic demeure une priorité de la préfecture de Vaucluse qui compte poursuivre le harcèlement des dealers sur les points de distribution et multiplier les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) qui concernent les consommateurs. Pour cela, le département va s'appuyer sur des renforts ponctuels d'unités de forces mobiles, comme ces derniers jours à Avignon et Carpentras et sur des opérations coups de poing coordonnées avec le Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la gendarmerie.

L'objectif de la préfète est clair : restaurer le cadre de vie de ses habitants.

J.R.

Bilan de la délinquance en Vaucluse : «Les indicateurs sont au rouge»

Ecrit par le 20 février 2026



Violaine Démaret, nouvelle préfète de Vaucluse, vient de dresser son premier bilan départemental de la délinquance et de l'activité des services de police et de gendarmerie de l'année écoulée. Comme à l'échelle nationale, l'année 2022 n'a pas été bonne en Vaucluse, particulièrement en ce qui concerne les faits de violence. Pour autant, les services de l'Etat n'entendent pas relâcher leurs efforts et veulent maintenir la pression sur les délinquants et notamment les narcotrafiquants avec des résultats comme à Cavaillon.

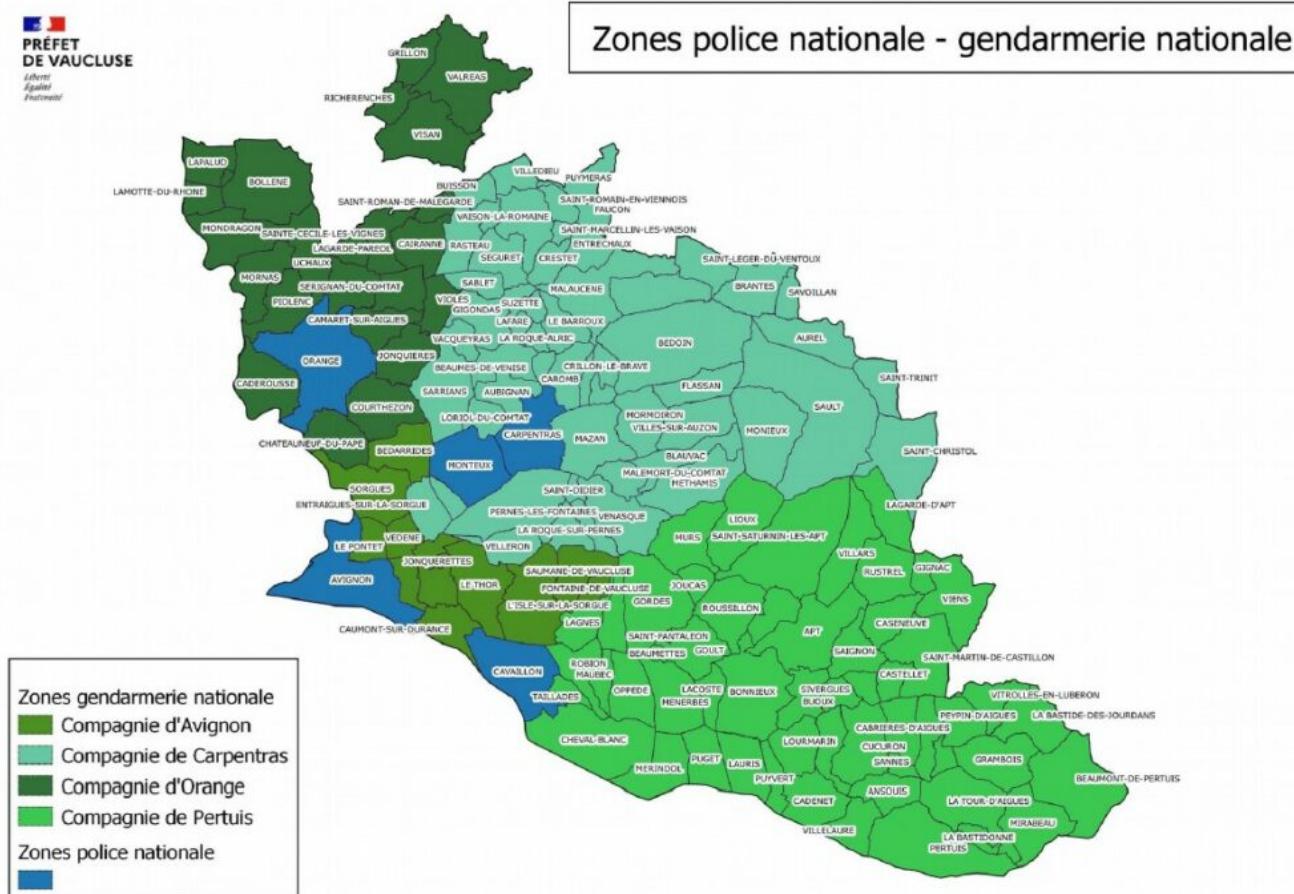
« Les indicateurs sont au rouge », annonce sans ambages Violaine Démaret, préfète de Vaucluse à l'occasion de son premier bilan de la délinquance en Vaucluse.

Et celle qui est en poste depuis août dernier de poursuivre : « la plupart des indicateurs de la délinquance dans le Vaucluse enregistrés par les services de police et de gendarmerie sont à la hausse, avec parfois des pourcentages préoccupants, notamment pour les violences faites aux femmes (+19,3%), dont les violences intrafamiliales (+19,57%), les violences physiques non crapuleuses (+19,3%) , les vols avec violence (+18%), dont les vols violents sans armes (+22,2%) ainsi que les vols d'accessoires sur

Ecrit par le 20 février 2026

véhicules (+27,8%). »

Seul le nombre total des escroqueries et infractions assimilées, notamment économiques et fiscales, a baissé de 4,3% entre 2021 et 2022. Pas de quoi cependant empêcher au final à la délinquance générale d'augmenter de 8,70% en Vaucluse en 2022 (+6,56% en zone police et +10,75% en zone gendarmerie).



En Vaucluse les 4 circonscriptions de police nationale regroupe 654 agents (commissaires, officiers, gradés et gardiens, contractuels, personnels administratifs techniques et scientifiques). De son côté, la gendarmerie dispose d'un effectif de 702 personnes (officiers, sous-officiers, gendarmes, contractuels et civils) et 450 réservistes répartis dans les 4 compagnies (Avignon, Carpentras, Orange et Pertuis), l'escadron départemental de sécurité routière, la MCPF (Maison de confiance et de protection des familles) et l'ART (Antenne du renseignement territorial).

Une tendance nationale

Bien que cela ne constitue pas un motif de consolation, cette hausse de la délinquance s'inscrit dans une augmentation générale à l'échelle nationale. La tendance dans le Vaucluse rejoint ainsi en de nombreux points les évolutions observées au niveau hexagonal notamment en ce qui concerne les narcotrafics et les violences intra-familiales.

Ecrit par le 20 février 2026

« Le trafic de drogues constitue l'enjeu majeur dans notre département, insiste la préfète. Comme pour le reste du territoire national, il est observé à l'échelle départementale une progression sensible de violences intra-familiales, ainsi que des cambriolages et des coups et blessures volontaires. »

« Le trafic de drogues constitue l'enjeu majeur dans notre département. »

Violaine Démaret, préfète de Vaucluse

L'an dernier, si les infractions à la législation sur les stupéfiants ont augmenté significativement entre 2021 et 2022 en zone gendarmerie (+21,8%), elles ont diminué de -15,13% en zone police. Une baisse due en grande partie par le 'harcèlement' des points de deal ainsi que la mobilisation des forces de l'ordre sur le secteur de Cavaillon suite aux règlements de compte qui avaient défrayé la chronique dans le quartier du docteur Ayme.

« Suite à ces agissements de ce que je n'hésite pas à qualifier de 'cartels' nous avons intensifié les actions des forces de l'ordre » rappelle Violaine Démaret. Une mobilisation qui a débouché sur une cinquantaine d'interpellations alors que dans le même temps une pression a aussi été mise sur les consommateurs. En effet, depuis le 1er septembre 2020, les infractions à la législation sur les stupéfiants peuvent être désormais relevées vis-à-vis des consommateurs par via une amende forfaitaire délictuelle d'un montant de 200€. Leur nombre a ainsi fortement progressé, passant de 901 amendes en 2021 à 1 291 en 2022 (390 en zone police et 901 en zone gendarmerie), soit une progression de 43%.

Cette lutte c'est aussi traduite par des saisies importantes de drogues en 2022 : 679kg de produits stupéfiants contre 407 kg en 2021, soit une augmentation de 67%.

Cependant, à Avignon, la fin de l'année 2022 a été marquée par une reprise des faits de règlements de comptes et de tentative d'homicide (3 morts et 7 tentatives d'homicides) entre malfaiteurs sur fonds de rivalité pour le contrôle du trafic de stupéfiants. De quoi inciter les services de l'Etat à ne pas baisser la garde et à poursuivre leurs efforts en 2023.

Ecrit par le 20 février 2026



Les forces de l'ordre vont poursuivre les contrôles afin de harceler les narco-trafiquants en Vaucluse. © Police de Vaucluse/Facebook

Continuer à harceler les dealers

« La lutte contre le narco trafic restera la priorité de 2023, insiste la préfète de Vaucluse. Nous allons harceler les dealers sur les points de distribution et restaurer le cadre de vie pour les habitants : opérations coups de poing coordonnées avec la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la gendarmerie, ponctuellement avec des renforts d'unité de forces mobiles. Nous allons aussi maîtriser les flux en renforçant la présence des policiers sur le terrain : contrôles des flux de personnes et stupéfiants, contrôles dans les transports. Enfin, nous allons cibler l'organisation et la logistique des stupéfiants, grâce à l'action au long cours de la police judiciaire, et démanteler les cartels. »

« Il y a des actes de plus en plus violents »

Ecrit par le 20 février 2026

En 2022, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont continué à augmenter : +822 faits, soit une augmentation de 15,5%. Dans le détail, les violences physiques crapuleuses (violences qui ont pour but le vol, l'appropriation d'un bien : braquage, vol à main armée, vol avec violences) ont progressé de +17,6%, les violences physiques non crapuleuses (violences gratuites) sont en hausse de +19,3%, les menaces et chantages augmentent de +6,5% et les violences sexuelles sont 14% plus nombreuses.

Infractions	2021		2022	
	Total	dont contexte familial	Total	dont contexte familial
Homicides	0	0	4	4
Tentative d'homicide	5	2	5	3
violences ayant entraîné la mort	0	0	0	0
Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	1232	789	1513	1012
Séquestrations	19	4	11	1
Menace ou chantage dans un autre but que l'extorsion de fonds	549	196	629	198
Atteintes à la dignité et à la personnalité	336	74	436	95
Proxénétisme	9	1	2	2
Viols	73	36	80	39
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles	65	24	96	6
Atteintes sexuelles	85	19	53	9
Total	2373	1167	2829	1369

Les violences envers les femmes majeures – nombre de victimes par type d'infraction en Vaucluse en 2022.

Les femmes en première ligne

Parmi les victimes de ces violences, les Vauclusiennes apparaissent plus que jamais en première ligne. En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré les plaintes de 2 829 femmes majeures. « Année après année, les plaintes ne cessent d'augmenter, avec une progression particulièrement marquée de +457 entre 2021 et 2022, soit +19,3%, regrette la préfète de Vaucluse. Cette augmentation est à corrélérer avec l'augmentation des atteintes volontaires aux personnes, en population générale, et traduit un signalement accru des faits. »

Si on déplore 4 homicides en 2022, contre aucun en 2020 et 2021, tous dans un contexte intra-familial, les autres principales violences faites aux femmes sont les coups et blessures volontaires (1 513 victimes

Ecrit par le 20 février 2026

avec 53% des plaintes), les menaces ou chantage (2e motif de plaintes avec 629 plaintes) qui interviennent très fréquemment dans un contexte de séparation conjugale et les atteintes à la dignité et à la personnalité en hausse de 30% entre 2021 et 2022.

Combattre les violences sexuelles

Par ailleurs, les viols sont en augmentation continue, jusqu'à atteindre 80 en 2022. Dans une très grande majorité des cas, la victime connaît l'auteur des faits, et la moitié des viols se déroule dans un contexte familial. Concernant le harcèlement, les agressions et les atteintes sexuelles, si le nombre de victime a considérablement augmenté depuis 2017, soit près de 50% (de 100 à 149), il semble se stabiliser.

« La moitié des viols se déroule dans un contexte familial. »

Afin de lutter contre ces phénomènes, plusieurs actions ont été entreprises par les pouvoirs publics. En 2022, les actions les plus significatives pour lutter contre ces phénomènes ont ainsi été une augmentation du nombre de téléphones du dispositif '[Très grave danger](#)' distribués aux femmes ayant besoin d'être protégées : 70 appareils remis en 2022 contre 30 en 2021 par les parquets. On a aussi assisté au début du déploiement des bracelets anti-rapprochement par les magistrats du siège (7 bracelets disponibles) ainsi que le recrutement, fin 2022, d'une deuxième intervenante sociale en gendarmerie à Apt.

L'année écoulée a vu aussi la une montée en puissance de la prise en charge des auteurs de violences conjugales : 65 hommes auteurs de violences conjugales ont participé à un stage de responsabilisation, ou ont été accompagnés sur le plan psychologique, médical ou social.

Enfin, un travail a été mené pour parvenir à l'ouverture d'une maison des femmes et des enfants au centre hospitalier d'Avignon ainsi que la création d'un poste d'intervenant social au commissariat d'Avignon. Objectif : mieux prendre en charge les victimes se présentant aux urgences et mieux coordonner l'intervention médicale ainsi que l'action judiciaire.

Moins de tués sur les routes de Vaucluse, pas sur les autoroutes

Côté sécurité routière, on dénombre moins d'accidents graves - 261 accidents contre 268 (-3%) - ainsi que de morts sur les routes du département (37 tués en 2022 pour 42 en 2021 soit une diminution de 12%). S'agissant des blessés, on constate également une baisse de 4% par rapport à 2021.

« Si c'est hors agglomération que le chiffre des tués est le plus important (23), le nombre de tués sur l'autoroute en 2022 interpelle, constate la préfète. En effet, le Vaucluse est traversé de Nord en Sud par 68km d'autoroute entre Bollène et Cavaillon ce qui ne représente que moins de 1% de l'ensemble de notre réseau routier. Pour autant, il y a eu 4 tués (12% des tués du département en 2022) et 7 blessés dont 4 hospitalisés dans un état grave sur ce tronçon d'autoroute. Des chiffres comparables à ceux de 2021. Cette augmentation de la mortalité sur autoroute est également constatée au niveau national. »

Ecrit par le 20 février 2026



Alors que les autoroutes A7 et A9 représentent 1% du réseau routier vauclusien, ils 'pèsent' 12% des tués du département en 2022. © Gendarmerie de Vaucluse/Facebook

Par ailleurs, comme à l'échelle nationale, les conducteurs de deux-roues motorisés restent surreprésentés dans la mortalité vauclusienne. Ainsi, 30% des tués sont des conducteurs de deux-roues motorisés en 2022 contre 22% sur la période de référence 2017-2021. Pour les cyclistes, qui sont nombreux à pratiquer le vélo hors agglomération, les chiffres restent stables (3 cyclistes tués en 2022 contre 2 tués en 2021).

Téléphone, vitesse, alcool... un cocktail accidentogène

Les principales causes d'accidents au volant sont toujours l'inattention ou le téléphone constaté dans 24% des accidents ainsi que la vitesse et l'alcool que l'on retrouve dans 40% des accidents. Les stupéfiants sont également une des causes d'accident.

En 2022, ce sont 1338 arrêtés de suspension de permis de conduire qui ont été pris dans le département soit 4% de plus qu'en 2021. 44% des permis suspendus l'ont été suite à alcoolémie, 29% à cause d'usage de stupéfiants et 26% pour grand excès de vitesse (excès supérieur à 40 km/heure).

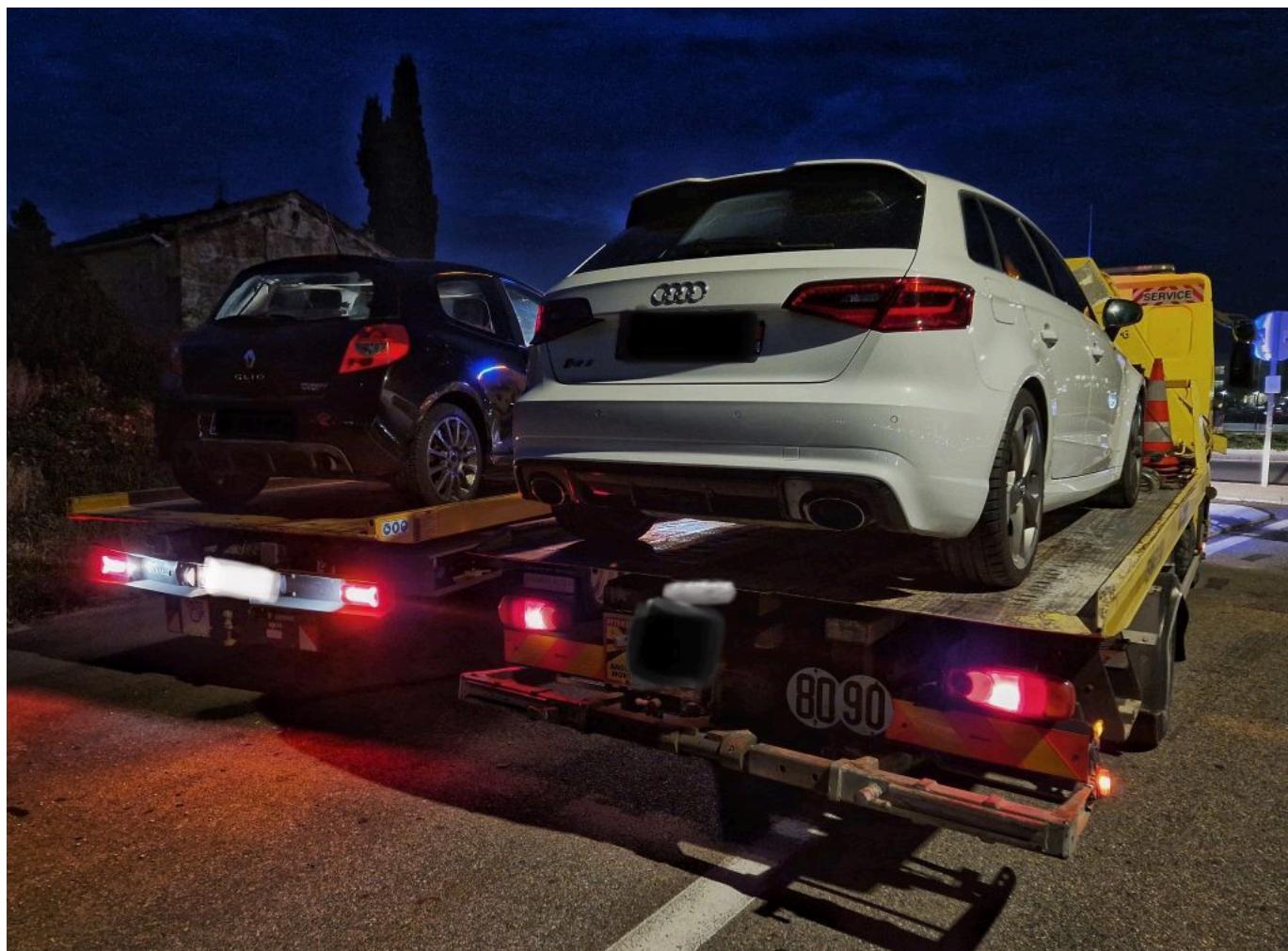
Prévention, prévention, prévention... mais aussi répression

Sur la période 2023-2027, la préfecture de Vaucluse veut prioritairement axer ses actions de sécurité routière autour d'actions de préventions dans les domaines des deux-roues motorisés, des conduites à risque (alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, l'usage du téléphone), des nouveaux modes de mobilité douce (vélo - y compris à assistance électrique - engins de déplacement personnel motorisés et marche) ainsi que des risques routiers professionnels (première cause de mortalité au travail en Vaucluse).

« Nous avons aussi la volonté de durcir la répression notamment en matière de suspension de permis »,

Ecrit par le 20 février 2026

prévient Violaine Démaret. Pour cela, les forces de l'ordre vauclusiennes vont intensifier les contrôles en 2023.



En 2022, le Gouvernement a mis l'accent sur la lutte contre les rodéos sauvages. Bilan en Vaucluse : 898 opérations anti-rodéos qui ont conduit au contrôle de 11 518 personnes, à 1 438 verbalisations et 232 immobilisations de véhicules. Ci-dessus, 2 véhicules confisqués par la gendarmerie de Vaucluse lors des dernières fêtes de fin d'année. © Gendarmerie de Vaucluse/Facebook

Lutte contre l'immigration clandestine

Afin de lutter contre l'immigration irrégulière, le nombre d'interpellations a progressé, avec 630 interpellations pour vérifications du droit au séjour en 2022, contre 576 en 2021. Concomitamment, le nombre de mesures administratives liées à des décisions d'éloignement est également en hausse, avec 930 mesures prises contre 841 en 2021, en hausse de 10,6%.

« La priorité est portée sur l'éloignement et le refus de séjour des étrangers dont le comportement représente une menace pour l'ordre public », rappelle la préfète.

En conséquence, les étrangers en situation irrégulière sortant de prison font systématiquement l'objet

Ecrit par le 20 février 2026

d'une interpellation (45 en 2022) avant éloignement du territoire national.

« Cette lutte contre l'immigration irrégulière implique également des contrôles fréquents au sein des entreprises. »

Cette lutte contre l'immigration irrégulière implique également des contrôles fréquents au sein des entreprises afin de vérifier les droits au travail des employés de nationalités étrangères. Dans ce cadre, les services de la Police aux frontières (PAF) ont procédé en 2022 à 69 contrôles (46 dans le secteur du BTP, 10 dans l'agriculture, 5 dans les hôtels, cafés et restaurants et 8 dans d'autres secteurs). En tout, 511 personnes ont été contrôlées avec au bilan 70 procédures diligentées contre des employeurs et 98 personnes interpellées.

Pour 2023, et alors que les flux d'immigration repartent à la hausse en Europe en particulier depuis l'Italie, la préfecture va intensifier la délivrance et l'exécution des décisions d'éloignement, le contrôle de l'assiduité des pointages pour les personnes assignées à résidence ainsi que la lutte contre le travail illégal en multipliant les contrôles notamment auprès des personnes détenant un titre de séjour portant la mention 'travailleur saisonnier'.

« La lutte contre le repli communautaire restera un enjeu majeur pour la préservation et la fortification de notre pacte républicain. »

Surveillance accrue contre la radicalisation

A ce jour, environ 70 personnes sont suivies dans le Vaucluse au titre de la radicalisation. Un nombre en diminution selon la Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) qui, tous les mois, fait le point sur la situation de mineurs et jeunes adultes, parfois sous main de justice, qui ont défavorablement attiré l'attention au titre de la radicalisation. Toutefois, si ce nombre a légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021, la tendance de la fin de l'année 2022 et du début 2023 est à la hausse.

« La lutte contre le repli communautaire restera un enjeu majeur pour la préservation et la fortification de notre pacte républicain », insiste la préfète de Vaucluse qui, pour cela, entend s'appuyer notamment sur l'action de la Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) et mobiliser les outils de contrôles sur des lieux jugés à risque.

En parallèle, l'action de la nouvelle instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire mise en place durant l'automne dernier a permis d'identifier le décrochage scolaire et ses motivations, afin de ramener tous les enfants vers l'école. Une mobilisation qui a ainsi déjà permis de rescolariser 135 enfants à la rentrée 2022, dont 77 dans le premier degré et 58 dans le deuxième degré.

Ecrit par le 20 février 2026



Violaine Démaret (au centre), préfète de Vaucluse a présenté le bilan 2022 de la délinquance en Vaucluse. DR

Contrôles anti-fraude et fermetures administratives

En 2022, les services de contrôles du Codaf (Comité opérationnel départemental anti-fraude) de Vaucluse ont supervisé environ 600 interventions ayant permis la transmission aux parquets de 135 procédures. Réunissant les services de l'État (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail, protection des populations) ainsi que les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, Urssaf, CAF, CPAM, caisses de retraite, MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, tels que les conditions d'emploi, les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales, l'activité 2022 du Codaf 84 a notamment débouché sur la mise en recouvrement de plus de 5M€. Et compte tenu de l'évolution des fraudes, le Codaf veut particulièrement orienter ses actions 2023 vers le contrôle des faux statuts et de la fausse sous-traitance sans oublier la fraude aux prestations sociales et les ventes illégales de tabac et d'alcool.

« Je n'hésiterais pas à fermer les établissement qui polluent la vie des gens. »

« Il y a aussi des établissements qui perturbent la tranquillité publique voir qui peuvent être sources de différents trafics », explique la préfète de Vaucluse.

Ecrit par le 20 février 2026

Les services de la préfecture ont procédé à 12 fermetures administratives en 2022 : 7 fermetures pour vente illicite de tabac, 3 pour atteintes à l'ordre public, à la santé, à la tranquillité ou à la moralité publique, un pour des infractions aux lois et règlements relatifs aux débits de boissons ainsi qu'un pour le non - respect des mesures sanitaires imposées pour la gestion de la crise sanitaire de Covid-19.

En outre, les services préfectoraux ont adressé 22 avertissements ou mises en demeure en 2022, dont 14 pour le non-respect des règles sanitaires, 6 pour le non-respect des lois et règlements relatifs aux débits de boissons et 2 pour des atteintes à l'ordre public, à la santé, à la tranquillité ou à la moralité publique.

« Je n'hésiterais pas à fermer les établissement qui polluent la vie des gens », martèle Violaine Démaret.

Les atteintes aux biens

L'augmentation des atteintes aux biens (+11,9%) par rapport à 2021 est surtout due aux vols sans violence, qui passent de 13 181 à 14 802 faits, soit une augmentation de 12,3%. Dans le même temps, il a été constaté 4 283 vols liés aux véhicules à moteur (+8,3%), 3 957 cambriolages (+10,5%), 5 214 vols sans violences contre des personnes (+16,2%) et 1 295 autres vols sans violence contre des entreprises ou des établissements (+ 17,2%).

Pour lutter contre les cambriolages en 2023, les forces de l'ordre vauclusiennes annoncent qu'elles occuperont encore davantage le terrain de la délinquance (zones d'insécurité, lieux de rassemblement) et aller au contact en accompagnant la population dans son rôle d'acteur de la sécurité de ses biens (sensibilisation, accompagnement de conseil, communication...).

Ecrit par le 20 février 2026



© Gendarmerie de Vaucluse/Facebook

Moins d'escroquerie et d'infractions économiques

Seul voyant au vert dans ce bilan 2022 de la délinquance vauclusienne : les escroqueries et infractions assimilées sont en diminution (3 461 en 2022 contre 3 616 en 2021, soit -4,3%). Idem pour les infractions économiques et financières qui passent de 172 en 2022 contre 179 en 2021, soit -3,91%). Au total, cette baisse s'élève à -4,27%.

Pour autant, les services de l'Etat dans le département restent vigilant à la problématique de la cyber-délinquance qui constitue un risque émergent vis-à-vis des entreprises ou des collectivités qui seront accompagnées et sensibilisées en matière de diagnostics ou de prévention.

« Il y a de plus en plus de cyber-attaque contre les collectivités. »

Ecrit par le 20 février 2026

Mais ce cyber-danger menace un spectre de victimes potentielles particulièrement large touchant aussi les particuliers et les administrations : piratage des données bancaires ou 'rançongiciels' à des fins purement crapuleuses, tentative de déstabilisation des organisations publiques ou privées...

« Le contexte international accroît les risques, confirme la préfète de Vaucluse. Face à cette délinquance d'un type nouveau, l'État entend renforcer ses moyens de réponse car il y a de plus en plus d'attaque contre les collectivités. Nous sommes très vigilants aussi sur les hôpitaux ou nos structures publiques. » La lutte contre la cyber-délinquance passe aussi par le développement des capacités d'investigations liées à la pédopornographie et le cyber-harcèlement ainsi que l'apprentissage à la sécurité numérique en poursuivant les actions de prévention auprès des jeunes publics, notamment dans les écoles.

Le soutien indispensable des maires

Dans cette lutte contre la criminalité et la délinquance, la préfète de Vaucluse n'en oublie pas le rôle des maires des 151 communes du département. « On ne fait rien sans le soutien des maires et notamment ceux qui mobilisent leur police municipale », insiste Violaine Démaret qui rappelle les engagements des services de l'État et ceux des communes en vue d'une mise en commun des moyens pour prévenir et lutter contre la délinquance. Ainsi, 2022 a vu la signature de trois contrats de sécurité intégrée entre l'État et les municipalités de Cavaillon, Carpentras et Avignon.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) 2022 a par ailleurs permis de participer à hauteur de 230 000€ au financement de 8 projets d'extension de vidéo-protection en Vaucluse.

Ecrit par le 20 février 2026



© Police de Vaucluse/Facebook

Une coopération avec les collectivités qui devrait s'intensifier en 2023 avec la tenue régulière des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et des Groupes de partenariat opérationnels (GPO). Enfin, le Vaucluse souhaite se positionner pour accueillir au moins [l'une des '200 brigades' du plan gouvernemental](#) de déploiement de moyens supplémentaires de la gendarmerie nationale en milieu rural. « L'occasion de renforcer le maillage de la gendarmerie nationale sur le territoire vauclusien, se félicite Violaine Démaret qui précise qu'elle est déjà en train de « rencontrer les maires du département souhaitant accueillir cette brigade d'une dizaine de militaires qui pourrait être spécifiquement dédiée à la lutte contre les narcotrafics. »

Des événements majeurs à anticiper en 2023 et 2024

« En 2023 et 2024, la France accueillera deux évènements internationaux majeurs, à savoir la coupe du monde de Rugby à l'automne 2023 puis les jeux olympiques et paralympiques en 2024, rappelle la

Ecrit par le 20 février 2026

préfète. Si le Vaucluse n'accueillera pas d'épreuves, il sera largement impliqué dans ces évènements, puisqu'il hébergera plusieurs centres d'entraînement et des délégations. La préparation de ces échéances a déjà commencé, avec trois objectifs principaux : assurer la sécurisation des évènements qui se dérouleront en marge de la coupe du monde de rugby, et en particulier le séjour de l'équipe d'Uruguay qui aura son camp de base à Avignon, anticiper la sécurisation des évènements liés aux Jeux Olympiques 2024 (passage de la flamme olympique, accueil des délégations étrangères...) et enfin anticiper la sécurisation du festival d'Avignon 2024, qui sera quasi concomitant avec le démarrage des Jeux Olympiques. »



En attendant le futur centre pénitentiaire du Comtat Venaissin annoncé début 2026 à Entraigues, la mise en service cette année d'une Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'une capacité de 120 places (en photo ci-dessus) devrait permettre déjà de désengorger en partie l'actuelle prison du Pontet créée en 2003. © DR

La nouvelle prison d'Entraigues opérationnelle début 2026 ?

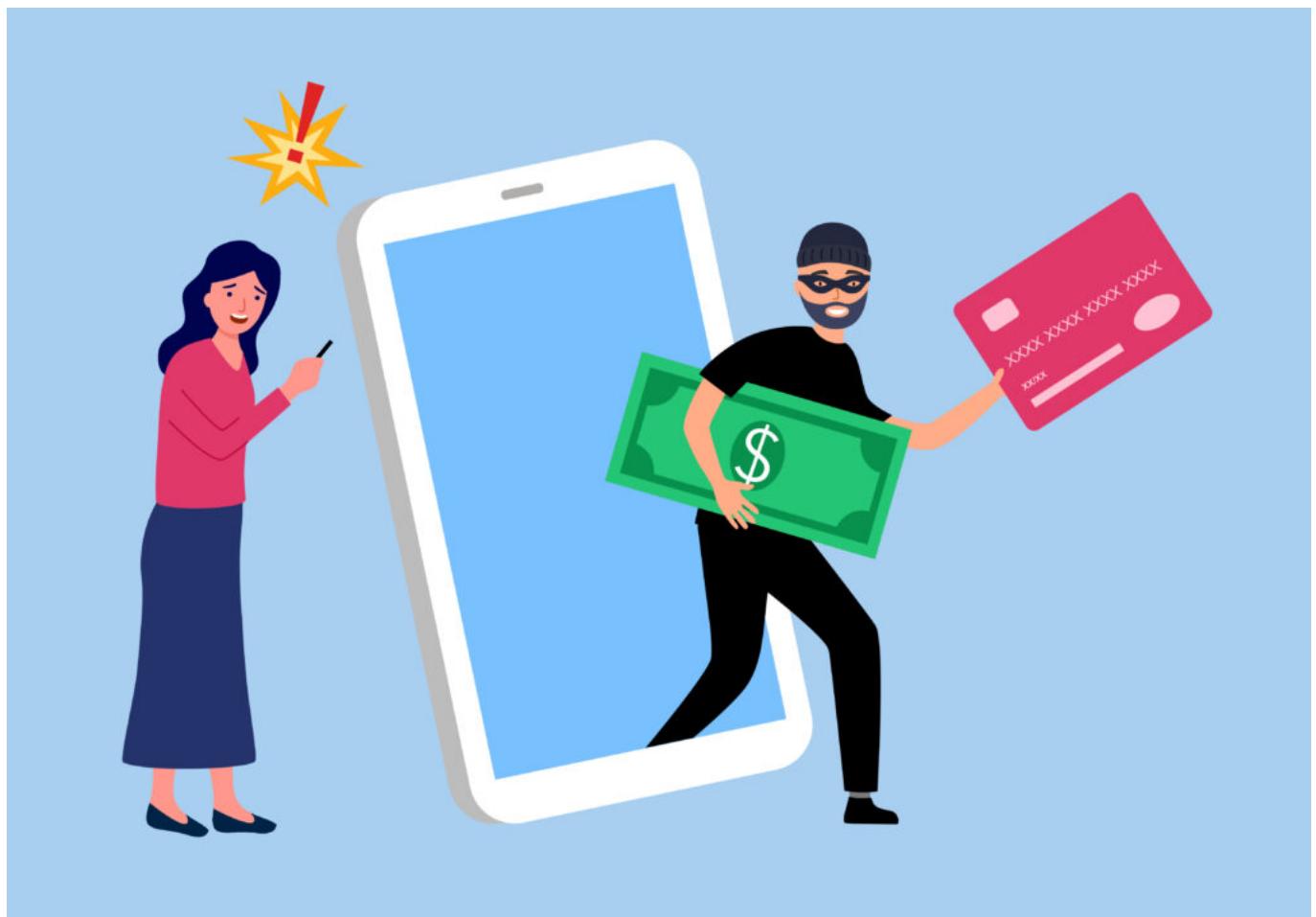
Enfin, ce bilan a été l'occasion d'évoquer la création de la future prison d'Entraigues-sur-la-Sorgue. Baptisé centre pénitentiaire du Comtat Venaissin ce projet de 107M€ doit permettre la réalisation d'un établissement de l'ordre de 400 places. Situé sur un terrain de 17,7 ha (en fait 12,4 ha seront au final nécessaires dont 9 ha pour l'enceinte) dans la zone du Plan, le long de la RD 942 entre Avignon et Carpentras, l'ensemble devrait être opérationnel début 2026 assure la préfète de Vaucluse.

De quoi soulager le centre pénitentiaire du Pontet qui affiche régulièrement des taux d'occupation de ses 650 places supérieurs à 100% et qui mobilise l'équivalent des effectifs d'une grosse brigade territorial de gendarmerie pour le transfert des prisonniers. Centre pénitentiaire du Pontet achève la mise en service

Ecrit par le 20 février 2026

une Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'une capacité de 120 places qui devrait être pleinement opérationnelle en octobre 2023. Ces établissements à taille humaine visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues tout en permettant de désengorger les prisons. Ils sont destinées à accueillir les personnes condamnées (pas de prévenus) dont la peine - ou le reliquat de peine - est inférieure ou égale à deux ans.

Les 11 arnaques aux applications de paiement à connaître



Ecrit par le 20 février 2026

Qu'il s'agisse de partager l'addition après une soirée ou d'envoyer de l'argent pour un cadeau, nous sommes de plus en plus nombreux à faire confiance aux applications de paiement comme Lydia, Cash App ou encore PayPal. C'est un moyen rapide et transparent d'effectuer des transactions financières. Les deux principales fonctions de ces applications étant de payer les autres et d'être payé. Deux actions particulièrement sensibles aux cyberattaques. Elles offrent ainsi quelques dispositifs de sécurité particuliers pour vous protéger comme le chiffrement, les verrous de sécurité, les notifications ou encore les désactivations de paiement à distance. Mais malheureusement, cela ne suffit pas vous pourriez subir l'une de ces 11 arnaques courantes :

- **Un faux service d'assistance :** Les escrocs des applications de paiement profitent souvent des utilisateurs en se faisant passer pour le service d'assistance. Or, ces services d'assurances ne vous demanderont jamais de fournir votre code d'accès ou votre code PIN, d'envoyer un paiement, de faire un achat, de télécharger une application pour un « accès à distance », ou d'effectuer une transaction « test » de quelque nature que ce soit. Si vous recevez un message qui semble provenir du support d'une application aller directement dans l'application pour le contacter, sans répondre au message.
- **Des offres alléchantes :** L'une des arnaques les plus populaires est celle des escrocs qui proposent des biens ou des services coûteux - mais fictifs - en échange d'un paiement. Les paiements d'applications sont instantanés et ne peuvent généralement pas être annulés. N'oubliez pas que si quelque chose semble trop beau pour être vrai, il s'agit probablement d'une escroquerie.
- **Des dépôts aléatoires :** Un dépôt d'argent aléatoire est souvent utilisé pour endormir les utilisateurs et leur donner un sentiment de confiance envers les escrocs. Cependant, les escrocs peuvent vous envoyer un paiement « par accident » et vous demander de leur renvoyer le montant du paiement. Le montant que vous leur renvoyez provient des fonds de votre compte. Ces escrocs contestent le paiement auprès de leur banque ou de leur carte de crédit après que vous avez renvoyé les fonds. Cela signifie qu'ils seront remboursés à la fois par vous et par leur banque.
- **Un gain fictif :** Vous pouvez être contacté pour réclamer de fabuleux prix en espèces. Mais pour recevoir le prix, ils doivent d'abord envoyer de l'argent. Les applications de paiement ne demandent pas à leurs utilisateurs de payer pour les concours ou les promotions, donc les demandes d'envoi d'argent pour réclamer un prix sont probablement frauduleuses.
- **Une demande de numéro de sécurité sociale :** En général, il est préférable de ne communiquer votre numéro de sécurité sociale qu'à des sources de confiance et vous devriez éviter de communiquer des informations d'identité importantes aux demandeurs sur n'importe quelle application.
- **Des aides gouvernementales :** Certains escrocs peuvent promettre de l'argent sous la forme d'une subvention gouvernementale ou d'un programme d'aide. Mais toute demande d'informations financières est un signe révélateur d'une escroquerie.
- **Les « cash flippers » :** Les escrocs peuvent prétendre être en mesure de « retourner » les fonds des utilisateurs afin de gagner plus d'argent. L'escroquerie au cash flipping est conçue pour prendre l'argent des utilisateurs sans jamais leur donner de retour sur investissement.

Ecrit par le 20 février 2026

- **De faux remboursements :** Si vous vendez quelque chose sur un marché en ligne, un escroc peut vous contacter en prétendant qu'il est intéressé par l'article et qu'il effectuera un paiement via une application de paiement - sauf que vous ne recevrez pas l'argent et qu'il prétendra avoir envoyé le paiement plusieurs fois. [Il exigera le remboursement](#) de votre propre argent pour un article qu'il n'a jamais payé.
- **Une fausse histoire d'amour :** Si vous rencontrez quelqu'un sur une application de rencontre ou un réseau social et qu'il vous demande de lui envoyer de l'argent via une application de paiement, soyez extrêmement prudent. Si une personne que vous n'avez pas rencontrée en personne prétend avoir des intentions romantiques et vous demande de l'argent, soyez méfiant.
- **Un e-mail de phishing :** Les équipes de l'application ne vous demanderont jamais de fournir des informations de connexion ou n'utiliseront pas un langage menaçant dans leurs messages. Si vous recevez ce qui semble être un e-mail de phishing, vous devez contacter le support via l'application.
- **De fausses alertes de sécurité :** Certains escrocs peuvent envoyer un e-mail frauduleux prétendant que votre compte a été compromis et que vos informations personnelles ont été divulguées. Les escrocs incluent souvent des liens vers de faux sites Web dans les e-mails qui vous invitent à modifier vos identifiants de connexion, mais cette astuce peut en fait voler vos informations de connexion existantes.

Vous l'aurez compris il existe de nombreuses manière d'accéder à vos données via les applications de paiement, assurez-vous d'en être conscient et d'avoir les bons réflexes.

Bastien Bobe, directeur technique Europe continentale chez [Lookout](#)